

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 mars 2021, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes:

OCA21 22001 – Résolution CA21 220075 (dossier 1217365002)
Ordonnance relative à l'établissement d'une voie réservée aux autobus et aux taxis – rue Saint-Jacques, entre la rue De Courcelle et la limite Ouest de l'arrondissement

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr.1^o).

OCA21 22002 – Résolution CA21 220076 (dossier 1208505007)
Ordonnances relatives à l'assignation permanente des voies à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Rémi

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr.3^o).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressées peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA21 22001 et OCA21 22002 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 11 mars 2021

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire